

Motion No, 840

Crue exceptionnelle de la Birse. Il faut réactiver le Projet régional d'évacuation des eaux de la Birse (PREE).

Les très importantes crues du 9 août dernier ont mis en évidence les difficultés croissantes que rencontre notre société pour gérer l'eau de manière cohérente. La situation chaotique que l'on retrouve après chaque événement de ce type est la conséquence des multiples interventions malheureuses de la plupart des collectivités publiques sur les cours d'eau et leur espace naturel, au cours du siècle passé en particulier. En effet, ces catastrophes, de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, traumatisantes pour nos concitoyens et de plus en plus coûteuses pour les finances publiques, ont deux causes principales : les innombrables constructions qui se sont multipliées en zone inondable ou en zone de remontée des eaux souterraines et la rectification, la diminution du gabarit et l'endiguement des cours d'eau en milieu non bâti, qui supprime d'importantes zones d'expansion des eaux.

La crue exceptionnelle de la Birse, le 9 août dernier, qui a durement touché Courroux et toute la vallée, est l'illustration des conséquences des activités humaines inadéquates sur son bassin-versant au cours du temps. Cette rivière a notamment été rectifiée et endiguée sur une grande partie de son linéaire au cours du siècle passé. De surcroît, la Birse, à l'aval de Delémont, est l'exutoire de la Scheulte et de la Sorne, elles-mêmes endiguées, rectifiées et sur le parcours desquelles on a supprimé un grand nombre de zones d'expansion naturelles. Ces phénomènes conjugués ont aggravé la situation, notamment dans le hameau des Riedes et dans le Laufental, qui ont subi la crue la plus forte jamais enregistrée dans cette région.

Des mesures ponctuelles doivent naturellement être prises pour éviter d'inonder tel ou tel quartier. Toutefois, améliorer le fonctionnement hydraulique et biologique de cet important cours d'eau exige un effort énorme et concerté entre tous les cantons concernés. C'est donc à travers la réalisation concrète du PREE Birse, qui touche les cantons de Berne, du Jura, de Soleure, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, que des améliorations à long terme pourront être assurées.

Nous demandons en conséquence au Gouvernement :

- de vérifier sans délai si les conséquences de la crue du 9 août dernier sont de nature à modifier le contenu du catalogue de mesures du PREE Birse et les priorités fixées,
- de faire établir, dans un partenariat intercantonal fort et dans les délais les plus courts, un plan d'action permettant à la fois de réaliser rapidement les premières mesures intégrées de protection et de revitalisation de la Birse et de ses principaux affluents, la Scheulte et la Sorne,
- de définir l'ordre et les délais dans lesquels il convient d'agir,

- de chiffrer les montants qu'il convient d'engager à court et moyen terme,
- de mettre en place une organisation et un financement particuliers qui garantissent la mise en œuvre rapide des mesures prioritaires de protection et de revitalisation dans l'ensemble du bassin versant de la Birse.

Delémont, le 22 août 2007

Le responsable : Ami Lièvre








